

PROJET DE CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2021-2027

Auvergne-Rhône-Alpes

Fiche annexe n°16 - Sol

1. Modalités de déclinaison du volet

Dans une logique de déclinaison opérationnelle des ambitions de la stratégie « eau-air-sol » des services de l'Etat en région et des objectifs et prescriptions du SRADDET en matière de gestion économe du foncier, le CPER, en articulation avec le prochain PO FEDER, s'attachera à accompagner l'action foncière des collectivités locales, de leurs opérateurs et des aménageurs (EPF, Foncières, SPL, etc.). Il s'agit de contribuer à un développement compatible avec l'enjeu de sobriété foncière ; la feuille de route de l'Etat fixant l'objectif, à horizon 2027, de diminuer de moitié le rythme de consommation des espaces agricoles naturels et forestiers au regard des tendances constatées sur la période 2013-2017.

Pour cela, l'État et la Région :

- Accompagnent les collectivités locales, les opérateurs fonciers et aménageurs dans les opérations de recyclage de foncier et de renouvellement urbain ;
- Soutiennent les actions innovantes en matière de désimperméabilisation et renaturation, ou les démarches volontaristes en matière de préservation du foncier agricole et naturel.

Recyclage foncier – friches

Les friches constituent un vivier important de foncier disponible. Il s'agit d'impulser et d'amplifier les initiatives de recyclage des friches économiques et commerciales, industrielles, et administratives à des fins de réutilisation à vocation productive (logement et/ou activité économique). L'enjeu est d'accompagner les collectivités locales et leurs opérateurs dans la réalisation d'opérations de renouvellement urbain au profit de l'offre de logement et du développement des activités. Les projets soutenus peuvent être de taille variable, modeste à ambitieuse, qu'ils soient situés en zone périurbaine, en ville moyenne ou secteur rural et pour diverses natures de friches.

L'État consacre une enveloppe globale de 5,75 M€ visant à accompagner les projets de recyclage foncier des friches dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain au profit de l'offre de logement et du développement des activités. Ces crédits seront mobilisés prioritairement dans le cadre des projets partenariaux d'aménagement (PPA) existants ou en cours de signature, à l'image de ceux des vallées de l'Ondaine et du Gier, et de Grenoble. Une partie de cette enveloppe (10 %) sera consacrée à l'accompagnement de développement de projets, sous la forme de crédits d'études, dans les projets partenariaux d'aménagement en cours d'élaboration.

La Région mobilisera le volet "cohésion territoriale" pour soutenir l'action foncière des collectivités.

Cette enveloppe est complétée par des crédits du plan de relance pour un montant d'au moins 65 M€ pour l'État sur la période 2021-2022 pour le soutien aux opérations de recyclage de friches à vocation productive (logement, activités économiques ou mixtes) dont le bilan économique est déficitaire. Ces crédits seront attribués aux porteurs de projets dans le cadre de deux appels à projets régionaux.

Par ailleurs, l'État et la Région (via la démarche IDfriches) mettent en place des actions d'accompagnement, dans un esprit de mutualisation. Les Établissements Publics Fonciers, pourront apporter leur ingénierie, et leurs moyens financiers, en matière de reconquête des friches.

De même, les appels à projets et financement de l'ADEME en matière de reconversion des friches polluées pourront utilement être mobilisés dans le cadre de cette action.

Afin de soutenir les engagements pris en faveur des opérations d'aménagement sur les Opérations d'Intérêt National, l'État poursuit son appui financier, à hauteur de 46,67 M€ sur le CPER 2021-2027, pour les opérations d'urbanisme de l'agglomération stéphanoise menées par l'EPASE. (Ce montant sera actualisé en fonction des engagements qui seront pris dans le cadre du contrat de projet partenarial d'aménagement de l'établissement pour les années 2021-2032 en cours de négociation

Les projets structurants :

- Opération de renouvellement urbain dans les PPA notamment Vallées du Gier et de l'Ondaine et Grenoble ;
- Opération d'intérêt national (OIN) de Saint-Etienne portée par l'EPASE ;
- Etude, ingénierie pour les PPA à venir.

La Région mobilisera le volet territorial.

2. Maquette détaillée du volet

CPER 2021-2027		Crédits Etat contractualisés	Crédits Région contractualisés	Crédits Etat relance (pour mémoire)
Résorption des friches	Soutien aux opérateurs de renouvellement urbain dans les PPA	5 750 000 €		
Engagement OIN	OIN Saint-Etienne - EPASE	46 670 000 €	(cf. volet cohésion des territoires)	
Plan de relance AAP recyclage foncier des friches				65 190 000 €